



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OMC DANS LE DOMAINE
SPS EN 2016: INFORMATIONS GÉNÉRALES, PROCESSUS
DE SÉLECTION ET FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Révision

1. Le Secrétariat de l'OMC prévoit d'organiser en 2016 plusieurs activités d'assistance technique consacrées à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Ces activités comprennent: le cours d'apprentissage en ligne, des séminaires nationaux, un atelier thématique à Genève, des ateliers régionaux² et un cours avancé.³ Elles portent principalement sur les dispositions de l'Accord SPS, les questions de mise en œuvre et les dernières discussions qui ont lieu au Comité SPS.⁴ L'objectif global des activités d'assistance technique dans le domaine SPS est d'améliorer les connaissances et les compétences des fonctionnaires gouvernementaux des pays en développement Membres de l'OMC et observateurs, afin qu'ils puissent mieux comprendre et mettre en œuvre l'Accord SPS, tirer parti de ses dispositions et renforcer leur capacité de prendre part aux travaux du Comité SPS. Pour de plus amples renseignements sur les activités d'assistance technique liées à l'Accord SPS, veuillez consulter le site Web de l'OMC à l'adresse suivante: <http://www.wto.org/sps/at>.

2. Le présent document donne des renseignements détaillés sur les activités d'assistance technique de l'OMC prévues pour 2016 dans le domaine SPS, y compris les dates, les lieux, les critères d'admission et de sélection des participants, les instructions concernant la présentation des candidatures, les délais et les conditions préalables le cas échéant.

3. Le présent document est organisé suivant les différents types d'activités d'assistance technique menées par l'OMC dans le domaine SPS:

- cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS;
- séminaires SPS nationaux;
- atelier thématique sur l'Accord SPS;
- ateliers régionaux sur l'Accord SPS;
- cours SPS avancé, y compris session de suivi.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Des ateliers régionaux sur l'Accord SPS seront organisés en 2016 à la demande des organisations régionales. On trouvera des renseignements additionnels à ce sujet dans la section 4 du présent document.

³ Outre ces activités d'assistance technique spécifiques au domaine SPS, l'OMC propose des cours généraux de formation dans le cadre desquels l'Accord SPS est étudié, comme les cours d'introduction destinés aux pays les moins avancés (PMA), les cours régionaux de politique commerciale et les cours avancés de politique commerciale.

⁴ Trois réunions du Comité SPS sont prévues en 2016: 16-17 mars, 6-7 juillet et 26-27 octobre. Des réunions informelles du Comité et d'autres ateliers relatifs aux mesures SPS seront éventuellement organisés durant les semaines de réunions du Comité. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

4. Un tableau chronologique indiquant les dates et les étapes du processus de candidature pour toutes les activités d'assistance technique dans le domaine SPS en 2016 figure à l'annexe I.

5. La structure, le contenu, le public visé, les conditions préalables, les exercices et le matériel pour ces activités spécifiques seront conformes à la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC.⁵ Par conséquent, chacune des activités correspond à un échelon allant du "niveau 1" (le moins avancé, cours d'introduction) au "niveau 3" (le plus avancé, formation approfondie). Ce classement aidera, entre autres choses, les candidats à connaître le niveau prévu de l'activité avant de présenter leur demande et permettra au Secrétariat de déterminer plus facilement si le profil et l'expérience d'un candidat correspondent au niveau de l'activité lorsqu'il sélectionnera les candidatures. Au bout du compte, cela contribuera à faire en sorte que les participants à une activité particulière soient en mesure de suivre les discussions et d'y contribuer de la manière la plus efficace et qu'ils aient un niveau harmonisé de compréhension de l'Accord SPS. On trouvera à l'annexe II des renseignements complémentaires sur la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC, ainsi qu'un tableau indiquant le niveau de chacune des activités d'assistance technique dans le domaine SPS.

1 COURS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

6. L'OMC propose un cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS ("Cours SPS en ligne"), afin de permettre aux fonctionnaires gouvernementaux du monde entier de se familiariser, grâce à un outil interactif, avec les dispositions de base et les principes de l'Accord SPS, les travaux du Comité SPS et les différends dans le domaine SPS portés devant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Durant tout le cours, chaque participant bénéficie de l'aide d'un tuteur membre du personnel du Secrétariat de l'OMC, qui est chargé d'apporter des éclaircissements et de répondre à toutes les questions dans le domaine SPS. Bien qu'une brève introduction à l'Accord SPS figure dans le cours d'apprentissage en ligne "Introduction à l'OMC", ce cours en ligne sur l'Accord SPS est le principal cours d'introduction consacré spécifiquement à l'Accord.

7. Le cours existe dans les trois langues de travail de l'OMC (anglais, espagnol et français) et il est divisé en neuf modules qui doivent être achevés dans un délai de deux mois. À la fin de chaque module, il est demandé aux participants de passer un bref test en ligne. Tous ces tests doivent être effectués (avec un taux d'achèvement global de 60%) pour que le cours puisse être achevé avec succès.

8. Il est nécessaire d'avoir achevé le cours SPS en ligne pour pouvoir participer à d'autres activités d'assistance technique dans le domaine SPS, telles que le cours avancé. Toutefois, le fait d'avoir achevé ce cours **ne garantit pas** au candidat qu'il sera sélectionné pour participer à des activités de formation dans le domaine SPS. Les fonctionnaires gouvernementaux qui ont déjà suivi le cours SPS en ligne, dans l'une quelconque des langues disponibles, ne sont pas tenus de le refaire.

9. La plate-forme E-Campus de l'OMC (<http://ecampus.wto.org>) permet de suivre le cours SPS en ligne tout au long de l'année.

10. Bien que le matériel d'apprentissage en ligne de l'OMC soit librement accessible sur le site Web de la plate-forme E-Campus de l'Organisation, les participants doivent s'inscrire et remplir un formulaire de nomination pour suivre un cours contrôlé par un formateur, accéder aux examens de fin de module et obtenir un certificat de l'OMC.

11. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et des observateurs qui souhaitent s'inscrire au cours SPS en ligne doivent aller sur le site Web de la formation en ligne de l'OMC (<http://ecampus.wto.org>) puis remplir et présenter deux formulaires:

⁵ L'objectif principal de la stratégie d'apprentissage progressif est de relever les niveaux de formation et de rendre les participants autonomes, afin de renforcer et de maintenir la capacité humaine et institutionnelle durable des pays bénéficiaires à participer de la manière la plus efficace possible au système commercial multilatéral fondé sur des règles.

- a. **le formulaire d'inscription en ligne**, disponible à l'adresse <http://ecampus.wto.org>, doit être rempli en ligne et le système générera un numéro d'inscription à utiliser pour le "formulaire de nomination";
- b. **le formulaire de nomination**, grâce auquel la participation de chaque candidat doit être confirmée par les autorités gouvernementales responsables. Le formulaire de nomination est également disponible à l'adresse <http://ecampus.wto.org>. Une fois rempli, il doit être envoyé soit par courrier électronique (document numérisé) à l'adresse elarning.registration@wto.org, soit par fax au +41 22 739 5191.

12. Des précisions et des instructions sur la procédure d'inscription au cours SPS en ligne sont données sur le site Web <http://ecampus.wto.org>.

2 SÉMINAIRES SPS NATIONAUX

Niveau de cette activité: 1 3

13. Les pays en développement Membres de l'OMC et observateurs peuvent demander des séminaires nationaux afin de répondre à des besoins spécifiques de formation concernant l'Accord SPS et sa mise en œuvre. Le programme de ces séminaires est élaboré par le pays bénéficiaire en consultation avec le Secrétariat de l'OMC. Il est possible de traiter l'Accord SPS et l'Accord OTC, ou l'Accord SPS et l'Accord sur l'agriculture, au cours d'un même séminaire.

14. Le niveau des séminaires SPS nationaux peut être inférieur (plus introductif) ou supérieur (approfondi, formation avancée), selon les besoins de formation exprimés par le Membre et le niveau de connaissances et d'expérience des participants. Il est également possible d'organiser deux activités nationales successives pour des participants différents; la première au niveau d'introduction et la seconde au niveau avancé, par exemple. Le Secrétariat s'efforcera d'adapter la structure et le contenu de ces séminaires à chaque demande et sur la base de consultations avec le Membre bénéficiaire durant la phase de préparation du séminaire. En outre, le Secrétariat encourage les Membres à définir clairement les objectifs des séminaires nationaux dans leurs demandes de formation afin qu'il puisse répondre plus efficacement à leurs besoins de formation.

15. Pour demander un séminaire national sur l'Accord SPS, les Membres et observateurs doivent remplir et présenter un formulaire de demande nationale d'assistance technique, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://wto.formstack.com/forms/national_ta_requests.

16. La demande formelle et une lettre d'accompagnement officielle doivent être adressées en ligne au Directeur de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) à l'adresse https://wto.formstack.com/forms/national_ta_requests.

17. En raison du nombre croissant de demandes de séminaires SPS nationaux reçues au cours des dernières années, le Secrétariat invite les Membres et observateurs à présenter leur demande dès que possible (de préférence au premier semestre de l'année), pour permettre une coordination et une préparation appropriées de ces activités.⁶

3 ATELIER THÉMATIQUE SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

18. Le Secrétariat organisera à Genève (Suisse) un atelier thématique spécial sur l'Accord SPS, dont le thème sera confirmé à l'issue des discussions qui se tiendront à la réunion du Comité SPS de mars 2016.⁷ Cet atelier aura lieu le lundi 24 octobre et le mardi 25 octobre 2016. Les réunions informelles et ordinaires du Comité SPS se tiendront les 26-27 octobre 2016.

19. L'atelier sera ouvert à tous les délégués des Membres de l'OMC et des observateurs qui assisteront à la réunion du Comité SPS d'octobre 2016.

⁶ Même si tous les efforts sont faits pour répondre aux demandes des Membres et observateurs, le Secrétariat ne peut garantir qu'il disposera des ressources nécessaires pour organiser tous les séminaires nationaux demandés au cours de l'année.

⁷ À l'issue de la réunion de mars du Comité SPS, le Secrétariat communiquera des renseignements additionnels sur cet atelier dans un addendum au document G/SPS/GEN/997/Rev.6.

20. Avec l'aide financière du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD), l'OMC parrainera la participation de fonctionnaires gouvernementaux des pays en développement Membres et observateurs. Le Secrétariat sélectionnera les participants à parrainer à partir des candidatures envoyées par des fonctionnaires en poste dans les capitales qui exercent des responsabilités directes dans le domaine SPS.

21. La préférence sera donnée aux candidatures émanant des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement Membres et observateurs qui n'ont pas bénéficié récemment d'un parrainage pour participer à un atelier thématique sur l'Accord SPS. **Un seul** participant de chaque pays sera sélectionné.

22. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et des observateurs qui remplissent les critères susmentionnés et qui souhaitent participer à l'atelier thématique doivent consulter les instructions données à l'annexe III, puis remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, accessible à l'adresse suivante: "<https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/2016-wto-sps-technical-assistanceapplication-form/>".

23. Le Secrétariat de l'OMC prendra en charge pour les participants retenus un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant), ainsi que l'hébergement, et leur versera, le premier jour de l'atelier, une indemnité journalière de subsistance et une indemnité pour leurs faux frais au départ et à l'arrivée. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant l'atelier.

4 ATELIERS RÉGIONAUX SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

4.1 Présentation générale

24. Le Secrétariat de l'OMC organise des ateliers régionaux sur l'Accord SPS, afin de permettre aux participants de bien connaître l'Accord, sa mise en œuvre et ses incidences possibles aux niveaux régional et national. Ces ateliers peuvent être financés par le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD).

25. Les ateliers régionaux offrent aussi aux fonctionnaires gouvernementaux de différents pays en développement qui travaillent dans le domaine SPS l'occasion d'établir des contacts avec leurs homologues des autres pays en développement de la région, facilitant ainsi les échanges d'informations et le partage des meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de l'Accord SPS.

26. Des représentants du Codex, de la CIPV et de l'OIE peuvent participer à ces ateliers régionaux en tant qu'experts, apportant leurs connaissances et leur expérience dans leurs domaines de compétence. En outre, les organisations internationales compétentes, les institutions et organisations internationales et régionales de développement et d'autres organisations d'assistance technique ainsi que des donateurs bilatéraux qui interviennent dans le domaine SPS peuvent être invités à informer les participants de leurs dernières activités.

4.2 Ateliers régionaux sur l'Accord SPS en 2016

27. Afin d'organiser des ateliers régionaux plus efficaces et mieux adaptés, le Secrétariat de l'OMC collaborera avec les organisations régionales pour répondre spécifiquement aux besoins de formation en matière SPS identifiés dans les régions. Sur la base de cette approche et à la demande desdites organisations, il programmera des ateliers régionaux sur l'Accord SPS en 2016.

28. Pour demander un atelier régional sur l'Accord SPS, les organisations régionales (ou un Membre, conjointement avec une organisation régionale) doivent rédiger une lettre officielle indiquant l'objectif et les résultats escomptés de l'atelier, la contribution qu'elles envisagent d'apporter et les dates proposées. Cette demande formelle doit être adressée au Directeur de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) et envoyée par fax au +41 22 739 57 64.

29. Un programme, des conditions de participation et des critères de sélection seront définis pour chaque activité demandée.

5 COURS SPS AVANCÉ ET SESSION DE SUIVI

Niveau de cette activité: 1 3

5.1 Présentation générale

30. Le cours SPS avancé de 2016 aura lieu **du 17 octobre au 4 novembre 2016** à Genève (Suisse), en **français**. Il s'agit d'une activité de formation approfondie et pratique sur l'Accord SPS, destinée à encourager l'engagement actif des participants et leur leadership en ce qui concerne les questions SPS, de l'examen des problèmes nationaux de mise en œuvre à l'identification des difficultés d'accès aux marchés liées aux mesures SPS, en passant par l'élaboration de stratégies pour surmonter ces difficultés. Le cours a également pour objectif d'aider les fonctionnaires gouvernementaux des pays en développement à optimiser leur participation aux travaux du Comité SPS.

31. Le cours comprend plusieurs séances et exercices pratiques portant sur la mise en œuvre de l'Accord SPS. Les séances de la première semaine seront destinées à approfondir la compréhension de l'Accord. La deuxième semaine, les participants suivront l'atelier thématique et assisteront aux réunions du Comité SPS, afin d'apprendre comment le Comité travaille concrètement, de manière à se familiariser avec ses règles et procédures et à participer à ses discussions. La troisième semaine, les participants compareront leurs expériences et approfondiront leurs connaissances sur la manière d'améliorer la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord SPS, y compris l'application de notions et de principes tels que l'analyse des risques, l'harmonisation, l'équivalence, la régionalisation et la transparence. Le règlement des différends, l'assistance technique et la coopération ainsi que le traitement spécial et différencié seront également abordés. Le cours est complété par des séances d'information avec des délégués SPS. Des personnes ayant suivi l'un des cours précédents et assistant aux réunions du Comité SPS feront part de leurs expériences aux participants concernant l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres plans d'action. Plusieurs experts extérieurs, appartenant notamment au Codex, à la CIPV et à l'OIE, participeront à certaines parties du cours.

32. Il sera demandé à chaque participant d'élaborer un plan d'action avec l'aide des formateurs. Ce plan devrait porter sur une ou deux des difficultés spécifiques de mise en œuvre et/ou d'accès aux marchés rencontrées dans leur pays. Durant le cours, les participants rencontreront régulièrement leurs formateurs en vue d'examiner et d'élaborer leurs plans d'action. Une fois rentrés dans leurs pays, ils devront mettre en œuvre leurs plans d'action et présenter des rapports de situation périodiques.

33. Une session de suivi sera organisée en juin/juillet 2017, au cours de laquelle les participants au cours avancé rendront compte de la mise en œuvre de leurs plans d'action.

34. Lorsqu'ils présenteront leur candidature, les candidats seront invités à soumettre des idées préliminaires pour l'élaboration d'un plan d'action qu'ils développeront pendant le cours.

5.2 Processus de sélection

35. Le Secrétariat sélectionnera au maximum 25 participants pour le cours avancé. Ce cours s'adresse à des fonctionnaires gouvernementaux, notamment ceux:

- a. qui exercent des responsabilités directes dans le domaine SPS, par exemple des spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la protection des végétaux, ou des fonctionnaires d'un ministère compétent chargé de coordonner les questions relatives au domaine SPS et au commerce international;
- b. qui peuvent justifier d'un niveau avancé de compréhension des dispositions et de la structure de l'OMC, ainsi que des principes et dispositions de l'Accord SPS et qui sont disposés à faire preuve d'initiative et de leadership; et

c. qui maîtrisent le français à l'oral comme à l'écrit.

36. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et observateurs qui souhaitent participer au cours avancé doivent consulter les instructions données à l'annexe IV, puis remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, accessible à l'adresse suivante: "<https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/2016-wto-sps-technical-assistanceapplication-form/>".

37. Le Secrétariat fera savoir aux Membres et aux observateurs auprès de l'OMC (par exemple la mission à Genève) quels candidats de leur gouvernement il envisage de sélectionner avant de prendre une décision finale.

38. Il prendra en charge pour les participants sélectionnés un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant), ainsi que l'hébergement, et leur versera, au cours de l'activité, une indemnité journalière de subsistance pour la durée du cours et une indemnité pour leurs faux frais au départ et à l'arrivée, selon le barème applicable à l'OMC. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant le cours.

5.3 Conditions de participation

39. La participation au cours avancé est soumise à deux conditions:

- a. Tous les candidats doivent avoir achevé avec succès le cours SPS en ligne de l'OMC au moment de leur candidature. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé ce cours avec succès ne seront pas prises en considération. Voir la section 1 concernant l'inscription au cours d'apprentissage en ligne.
- b. Avant le début du cours, les candidats sélectionnés recevront un questionnaire destiné à évaluer le niveau de mise en œuvre de l'Accord SPS dans leur pays. Il est obligatoire de répondre à ce questionnaire pour participer au cours.

ANNEXE I

ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS EN 2016 – TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Activité	Conditions requises	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
		Cours SPS en ligne (en anglais, français et espagnol)	Certification de l'OMC réservée aux fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et des observateurs inscrits	<i>Cours disponibles tout au long de l'année</i> →										
Cours SPS avancé 2016 (en français)	Cours SPS en ligne* Remplir et communiquer un questionnaire le cours	<i>Candidatures acceptées jusqu'au 3 juin</i> →						Résultat de la sélection		Communication de la réponse au questionnaire	Cours 17 octobre-4 novembre			
Atelier thématique sur l'Accord SPS (thème à confirmer)	Réservé aux fonctionnaires gouvernementaux exerçant des responsabilités directes dans le domaine SPS	<i>Candidatures acceptées jusqu'au 3 juin</i> →						Résultat de la sélection			Atelier 24-25 octobre			

° Bien qu'ils soient disponibles tout au long de l'année, les cours d'apprentissage en ligne doivent être achevés dans les deux mois suivant le début du cours.

ANNEXE II

STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE PROGRESSIF¹ ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS

1. Afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des activités de l'OMC en matière de renforcement des capacités, l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) a élaboré une stratégie progressive destinée à relever les niveaux de formation et à rendre les participants autonomes, en vue de renforcer et de maintenir la capacité humaine et institutionnelle durable des pays bénéficiaires à participer de la manière la plus efficace possible au système commercial multilatéral fondé sur des règles.

2. À cet égard, deux grandes catégories de participants ont été identifiées:

- a. les "**généralistes**": ce sont des fonctionnaires gouvernementaux qui auront besoin d'une connaissance générale de l'OMC pour s'acquitter de leurs tâches, comme les fonctionnaires en poste dans les capitales qui s'occupent des questions relatives à l'OMC ou les délégués en poste dans les missions à Genève qui sont d'une manière générale chargés des affaires de l'OMC;
- b. les "**spécialistes**": ce sont des fonctionnaires gouvernementaux qui auront besoin d'une connaissance approfondie d'un domaine spécifique, comme ceux qui travaillent sur une question spécifique au sein d'un ministère particulier dans leur capitale (par exemple ceux qui s'occupent des questions SPS).

3. Conformément à cette stratégie, chacune des activités d'assistance technique dans le domaine SPS a été catégorisée sur une échelle de trois niveaux de formation allant du "niveau 1" (le moins avancé, cours d'introduction) au "niveau 3" (le plus avancé, formation approfondie).

Stratégie d'apprentissage progressif	
Niveau	Activité d'assistance technique dans le domaine SPS
1 et 2	Cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS ²
2	Séminaires SPS nationaux ³
2 et 3	Atelier thématique sur l'Accord SPS à Genève
2 et 3	Ateliers régionaux sur l'Accord SPS ⁴
3	Cours SPS avancé à Genève

¹ Des renseignements supplémentaires sur la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC figurent dans le document JOB/TC/7.

² Bien qu'une introduction à l'Accord SPS soit donnée dans le cours d'apprentissage en ligne "Introduction à l'OMC" de niveau 1, ce cours en ligne au sujet de l'Accord SPS est le cours de formation le plus introductif consacré spécifiquement à l'Accord.

³ Le niveau des séminaires SPS nationaux peut être inférieur (plus introductif) ou supérieur (approfondi, formation avancée), selon les besoins de formation exprimés par le Membre et le niveau de connaissances et d'expérience des participants. Le Secrétariat s'efforcera d'adapter la structure et le contenu de ces séminaires à chaque demande et sur la base de consultations avec le Membre bénéficiaire durant la phase de préparation du séminaire.

⁴ La formation dispensée durant les ateliers régionaux sera généralement plus avancée que celle donnée lors des séminaires nationaux, car elle portera aussi sur les difficultés rencontrées au niveau régional et sur les questions de coordination. Pour déterminer le niveau de chaque atelier régional, le Secrétariat tiendra compte du niveau de mise en œuvre de l'accord SPS dans les pays participants (par exemple en examinant la participation aux travaux du Comité SPS, le nombre de notifications, etc.) ainsi que du niveau général des candidats retenus.

ANNEXE III

ATELIER THÉMATIQUE SUR L'ACCORD SPS EN 2016

Titre de l'activité	Atelier thématique sur l'Accord SPS (<i>thème à confirmer</i>)
Date	24-25 octobre 2016
Lieu	Genève, Suisse
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Pays les moins avancés et pays en développement Membres de l'OMC et observateurs
Conditions requises pour obtenir un financement	<p>Candidature réservée aux fonctionnaires gouvernementaux exerçant des responsabilités directes dans le domaine SPS.</p> <p>La préférence sera donnée aux candidatures émanant des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement Membres et observateurs qui n'ont pas bénéficié récemment d'un parrainage pour participer à un atelier thématique sur l'Accord SPS. Un seul participant de chaque pays sera sélectionné.</p> <p>Maitrise de l'anglais, du français ou de l'espagnol.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne disponible à l'adresse suivante:</p> <p>"https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/2016-wto-sps-technical-assistanceapplication-form/".</p> <p>Les candidats sont priés de remplir et d'envoyer le formulaire de candidature avant le 3 juin 2016.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats sélectionnés courant juillet 2016.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats sélectionnés.</p> <p>Les candidats sélectionnés devront communiquer immédiatement les données de leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

ANNEXE IV**COURS SPS AVANCÉ EN 2016**

Titre de l'activité	Cours SPS avancé en 2016 (en français)
Date	Du 17 octobre au 4 novembre 2016
Lieu	Genève, Suisse
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Pays les moins avancés et pays en développement Membres de l'OMC et observateurs
Conditions requises	<p>Avoir suivi avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS.</p> <p>Les candidats doivent avoir achevé avec succès le cours SPS en ligne de l'OMC au moment de leur candidature. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès ce cours ne seront pas prises en considération. Le cours d'apprentissage en ligne est accessible sur: http://ecampus.wto.org.</p> <p>Il est obligatoire de répondre au questionnaire et de le remettre pour pouvoir participer au cours.</p> <p>Il pourra être demandé aux candidats présélectionnés de présenter une lettre de motivation.</p> <p>Maîtrise orale et écrite du français.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, disponible à l'adresse suivante:</p> <p>"https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/2016-wto-sps-technical-assistanceapplication-form/".</p> <p>Lorsqu'ils présenteront leur candidature, les candidats seront invités à soumettre des idées préliminaires pour l'élaboration d'un plan d'action qu'ils développeront pendant le cours afin de répondre aux problèmes de mise en œuvre et/ou d'accès aux marchés qu'ils auront identifiés dans leur pays.</p> <p>Les candidats sont priés de remplir et d'envoyer le formulaire de candidature avant le 3 juin 2016.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats sélectionnés courant juillet 2016.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats sélectionnés.</p> <p>Les candidats sélectionnés devront communiquer immédiatement les données de leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>